Principes de lutte contre bostryche typographe (épicéa)

**Des explications supplémentaires (notamment les arguments pour la prise de décision) sont disponibles dans le document**["Aide à la décision en cas de dégâts de tempête en forêt"](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/forets/publications-etudes/publications/aide-memoire-en-cas-de-degats-de-tempete.html)

**dont est tiré le tableau ci-dessous:**

Les critères décisifs suivants doivent être remplis pour que les mesures de lutte puissent être subventionnées :



De plus, le permis de coupe indiquera une date limite pour effectuer les travaux, avant que les bostryches ne s’envolent. Passer ce délai, les travaux ne se justifient plus pour des raisons phytosanitaires. Ils sont même néfastes car ils perturbent l’évolution des organismes antagonistes des bostryches.